

246-12-2012 DÉCISION CPTAQ # 400386.

ATTENDU QUE la Commission de Protection du Territoire Agricole a refusé la demande de rectification de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract dans le dossier 400386;

ATTENDU QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract, qu'après consultation avec son conseiller juridique, a décidé de demander une révision de la décision rendue le 15 octobre 2012;

ATTENDU QUE **le Maire de la** Municipalité de Mansfield-et-Pontefract a informé la C.P.T.A.Q. de son désaccord sur leur décision;

ATTENDU QUE le comité d'aménagement du territoire de la MRC Pontiac a appuyé sans réserve la demande de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract le 11 décembre 2012 (voir la résolution);

ATTENDU QUE le comité d'administration de la MRC Pontiac a aussi appuyé sans réserve la demande de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract le 18 décembre 2012 (voir la résolution);

Il est donc
Proposé par Mme Claudette Béland
et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité demande officiellement à la Commission de Protection du Territoire Agricole de revoir sa décision rendue le 15 octobre 2012 dans le dossier 400386.

247-12-2012 LEVÉE DE LA SESSION.

Proposé par M. Neil Gervais
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 20:05

Leslie L. Bélair....

M. Leslie L. Bélair
Maire.

Eric Rochon.

M. Eric Rochon.
Secrétaire-Trésorier.